



De l'union à la fédération

Cahiers > Philippe, le 7e roi

Le 21 juillet 2013 |

En 1993, la Belgique est officiellement devenue un Etat fédéral avec 3 Communautés et 3 Régions. Ce changement important ne s'est pas produit du jour au lendemain. Depuis 1830, il y a eu 6 grandes étapes importantes pour passer d'un Etat belge national à un Etat fédéral. Six étapes qui ont des conséquences encore aujourd'hui.



Photo : Belga

1840 : Emergence du mouvement flamand

Peu de temps après l'indépendance du pays, des Flamands ont commencé à protester contre une situation qu'ils trouvaient injuste : leur langue, le néerlandais, n'avait aucun poids face au français. En effet, à l'époque, les hommes qui dirigeaient le pays appartenaient à la bourgeoisie. Leur langue était le français, qu'ils viennent du sud ou du nord du pays. A côté de la bourgeoisie, la majorité des habitants parlaient des dialectes : le flamand, le wallon ou le picard, selon les régions. Le français était donc la seule langue utilisée pour faire fonctionner le pays. Le français était aussi la seule langue dans l'enseignement, l'armée, l'administration et la justice. Même les habitants qui ne comprenaient pas cette langue devaient s'y plier ! Peu à peu, le Mouvement flamand a donc exigé que le néerlandais puisse être utilisé à côté du français. En 1880, les premières lois linguistiques ont été votées pour autoriser l'usage du néerlandais dans l'enseignement, la justice et l'administration. Dès 1898, les lois ont également été publiées dans les deux langues.

1890 : Naissance du mouvement wallon

En réaction au mouvement flamand, un mouvement wallon s'est créé au sud du pays. Au départ, les mouvements wallons et flamands avaient le même objectif : défendre la langue et la culture de la région. Mais, avec le temps, les buts de chacun ont évolué. Les Wallons se sont davantage battus pour défendre leur économie. Il faut savoir qu'au 19e siècle et jusqu'au milieu du 20e siècle, l'économie de la Wallonie était bien plus prospère que celle de la Flandre. Les industries du sud du pays étaient riches surtout grâce à l'exploitation du charbon et à la sidérurgie.

1932 : Une langue unique par région

Cette année-là, les Flamands ont imposé l'idée nouvelle d'une seule langue par région : le français en Wallonie, le flamand en Flandre et l'allemand dans l'est du pays. Chacune des régions avait désormais sa langue officielle. Et Bruxelles ? La capitale devenait bilingue, avec le français et le néerlandais comme langues officielles. Pour délimiter les régions, il a fallu tracer une ligne imaginaire... qui allait devenir la frontière linguistique. Mais comment s'y est-on pris pour la tracer avec précision ? Lors d'un recensement, les habitants ont dû déclarer la langue qu'ils parlaient. Les communes ont été classées dans l'une ou l'autre région, selon la langue parlée par la majorité de leurs habitants. Ce comptage devait avoir lieu tous les dix ans. Donc la frontière linguistique pouvait être régulièrement modifiée.

1962 : La frontière linguistique est fixée, on crée les communes à facilités

Mais en 1962, la frontière linguistique entre les régions est fixée définitivement. Les Flamands avaient obtenu que l'utilisation des langues soit supprimée du recensement de la population qui avait lieu tous les 10 ans. Aujourd'hui, on se rend compte combien cette décision a eu une conséquence importante pour le pays. Si on n'avait pas pris cette décision, Bruxelles ne serait probablement pas, aujourd'hui, entièrement entourée par la Flandre. En effet, les communes situées au sud de la capitale sont habitées par une majorité de personnes dont la langue est le français. Si la frontière linguistique avait continué à évoluer, ces communes se seraient, un jour ou l'autre, retrouvées au sud de cette ligne, donc en Wallonie.

1970 : Réforme de l'Etat

Depuis les années 1930, les Flamands en avaient assez d'être dominés par les francophones, qui dirigeaient le pays depuis l'indépendance. Pour mettre fin à cette situation, ils voulaient que la Flandre prenne seule certaines décisions. Cette revendication a, une nouvelle fois, été défendue par le Mouvement flamand. Dans le même temps, le Mouvement wallon n'était pas opposé à une Wallonie plus autonome mais surtout pour des raisons économiques. A l'époque, rappelons-le, les industries du sud du pays étaient les plus riches. Pour offrir plus de liberté aux régions, il fallait modifier le fonctionnement du pays, donc la Constitution. Cela n'a pas pu se faire du jour au lendemain. Il a fallu près de 40 ans pour que les parlementaires arrivent à un accord pour changer l'Etat et donner plus d'autonomie aux régions.

Finalement, en 1970, les trois communautés culturelles ont été créées. Elles deviendront, en 1980, les trois Communautés que nous connaissons toujours aujourd'hui : la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone. Les responsables des Communautés peuvent prendre des décisions dans les domaines qui concernent la langue et la culture. Toujours lors de la réforme de 1970, on a prévu de créer trois régions. Celles-ci deviendront, ensuite, la Région flamande, la Région wallonne et la

Région de Bruxelles-Capitale. Les Régions peuvent prendre des décisions qui concernent leur économie.

1993 : La Belgique est un Etat fédéral

Depuis cette date, la Belgique est donc un Etat fédéral, composé de trois Communautés et de trois Régions. Résultat : les habitants peuvent être traités différemment en fonction de l'endroit du pays où ils vivent. Au fil du temps, l'Etat fédéral, qui s'occupe de l'ensemble du pays, a perdu du pouvoir. Par contre, les Communautés et les Régions en ont gagné. Aujourd'hui, on en est à la sixième réforme de l'état. Et certains Flamands et des partis politiques flamands veulent donner encore beaucoup plus de pouvoirs aux régions.